

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE****ARRONDISSEMENT
DE BASTIA****CANTON DE BORGIO****COMMUNE DE BORGIO****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL****Séance du mardi 19 novembre 2024****L'an deux mille vingt quatre
et le 19 novembre**à **dix huit heures** le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie**PRESENTS :19**

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, NERI Angèle, OLIVA José, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, VINCIGUERRA Eugène CHOIX Sabine, SANTINACCI ép GALEAZZI Marie-Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph MILLIEX Didier

POUVOIRS : 3

DOMINICI Jean-Baptiste a donné pouvoir à OLIVA José, GRAZIANI Murielle a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à NERI Angèle

ABSENTS : 7

BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, PASQUALINI Pierre Antoine SANTINI Gilda,, BARTOLOTTI Jean Claude, RUTALI Marie Rose GARULLI Alicia, MILANI Paul,

Madame SIMON Marie-Anne, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de convocation :**12 novembre 2024****Objet de la délibération :****FETES DE FIN D'ANNEE –
MARCHE DE NOEL DROIT
DE PLACE****Le Maire**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



FETES DE FIN D'ANNEE – MARCHÉ DE NOEL DROIT DE PLACE

Dans le cadre des animations de fin d'année, Madame le Maire présente au Conseil municipal le nouveau projet d'organisation du marché de Noël qui se déroulera dans l'enceinte du complexe sportif. Madame le Maire rappelle aux élus que les tarifs sont fixés par le Conseil municipal et qu'une régie de recettes est créée pour l'encaissement des droits de place.

Madame le Maire propose que ce marché soit accessible aux seuls exposants inscrits en mairie et qui auront acquitté un droit de place :

Mise à disposition de tables qui délimiteront l'espace réservé à l'exposant :

FORMULE 1 – 150€ - 1 week-end avec 2 tables de 1,50m

FORMULE 2 – 200€ - 1 week-end avec 3 tables de 1,50m

Mise à disposition d'un chalet de 2,5 m par 3m réservé à l'exposant pour la période du 29 novembre au 1^{er} décembre : 800€

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame le Maire,
Que ce marché de Noël soit accessible aux seuls exposants inscrits en mairie et qui auront acquitté un droit de place détaillé ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES